

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 17 juin 2026

Liste des membres	2
I. Présentation de la mission d'accompagnement de la réforme de la formation initiale des enseignants	3
II. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 13 mai 2026.....	3
III. Structuration des maquettes de formations et évolution/finalisation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC)	3
1. Licence professorat des écoles (LPE) :	3
2. Master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) mention professorat du premier degré	5
3. Master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (CPE)	6
4. Module Initiation aux métiers de l'Enseignement, et de l'Éducation, dans le système Éducatif Français « i MEEF »	7
IV. Règlement des études de l'Inspé de l'académie de Limoges 2026-2027	7
V. Questions diverses	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ELION	Gestionnaire scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	PLANQUES	Ingénieur Pédagogique – Inspé de l'académie de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'atelier Canopé 87
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ALLÉE	Chargé de mission « mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des professeurs à l'Université de Limoges »
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DEVIANNE	Responsable du site Inspé de Tulle
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	GAUMET	Directeur adjointe du premier degré - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MOUNET-PERICARD	Vice-Présidente de la CFVU
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h03.

Il accueille au sein de ce conseil Mme Mounet-Péricard qui a été élue fin mai 2026 vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) à l'Université de Limoges et M. Allée, chargé de mission « mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des professeurs à l'Université de Limoges ».

Un tour de table de présentation est réalisé.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Présentation de la mission d'accompagnement de la réforme de la formation initiale des enseignants

M. Allée, professeur des universités à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) et récemment nommé chargé de mission, présente le cadre de sa fonction. Sa mission principale est d'accompagner la mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignants au sein de l'Université. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

- représenter le président de l'Université auprès des partenaires (composantes, Rectorat) et au sein des instances décisionnelles ;
- assister et épauler la nouvelle vice-présidente de la CFVU, Mme Mounet-Péricard, sur le dossier de la réforme ;
- accompagner l'Inspé, les équipes de direction, administratives et pédagogiques, dans le dialogue avec les partenaires, notamment avec la FLSH et la Faculté des Sciences et Techniques (FST), ainsi que le Rectorat de l'académie de Limoges.

Il est confirmé que Mme la Rectrice est informée de cette mission et qu'un travail a déjà débuté avec M. Boyer, doyen des Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR), au Rectorat. Mme Mounet-Péricard ajoute que cette fonction de chargé de mission existe également dans d'autres académies pour faciliter la mise en œuvre de la réforme.

II. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 13 mai 2026

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 13 mai 2026.

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Structuration des maquettes de formations et évolution/finalisation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC)

1. Licence professorat des écoles (LPE) :

- **Bilan de recrutement via *Parcoursup* :**

M. Allée et Mme Boussely, professeure agrégée à l'Inspé de l'académie de Limoges, tous deux co-responsables de la LPE, font un point sur le recrutement en 1^{ère} année via la plateforme *Parcoursup*. La

formation rencontre un succès important avec 893 candidatures classées pour 50 places. À ce jour, 32 acceptations définitives ont été enregistrées, dont 13 boursiers et 17 acceptations provisoires. Il est précisé que la plateforme *Parcoursup* est interrompue le temps des épreuves du baccalauréat.

Mme Boussely souligne que le recrutement est très majoritairement local, conformément aux critères nationaux de *Parcoursup*. Elle ajoute que l'application de ces critères nationaux a fortement bouleversé le classement initial établi par la commission pédagogique *ad hoc* et a conduit à des reclassements surprenants.

En ce qui concerne les lauréats de la 1^{ère} année et de la 2^{ème} année de LPE, ils sont automatiquement admis respectivement en 2^{ème} année (LPE2) et 3^{ème} année (LPE3). Pour autant, il est possible d'intégrer directement la LPE2 ou la LPE3 en déposant un dossier de candidature sur la plateforme *eCandidat*.

- **Recrutement des formateurs :**

La répartition des postes d'intervenants pour la LPE est ensuite détaillée. Des fiches de besoin ont été établies dans de nombreuses disciplines (lettres, mathématiques, éducation physique et sportive (EPS), histoire-géographie, ...). L'objectif est d'atteindre 43% du volume horaire enseigné par des praticiens de terrain dès 2026-2027, et 50% à l'horizon 2030. Les recrutements sont actuellement en cours.

Une réunion de coordination pédagogique avec l'ensemble des intervenants de la LPE est prévue le 30 juin 2026 après-midi.

- **Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC)**

Les MCCC de la LPE sont présentées. Il est décidé de maintenir un système à deux sessions (session 1 et session 2 de rattrapage) et de ne pas opter pour le contrôle continu intégral. La session 1 combinera contrôle continu et contrôle terminal, tandis que la session 2 sera uniquement un contrôle terminal.

Les mécanismes de compensation sont stricts : une note seuil de 08/20 est requise pour compenser les matières au sein d'une UE. Les UE fondamentales (UE1, UE2, UE5) et leurs équivalents aux semestres pairs (UE6, UE7, UE10) ne sont pas compensables entre elles. Seules les UE de polyvalence (UE3, UE4, UE8, UE9) sont compensables entre elles, avec une note seuil de 08/20. La compensation est autorisée entre les semestres pour les UE d'une même thématique (par exemple les UE1 et UE6) et ce, sans note seuil.

Des dispositifs spécifiques sont également prévus pour la progression des étudiants n'ayant pas validé l'intégralité de leurs crédits :

- le statut d'Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) est créé pour les étudiants ayant validé entre 48 et 60 crédits ECTS. Ils sont autorisés à s'inscrire en année supérieure tout en rattrapant leur dette. En général, entre 2 et 4 étudiants par an sont concernés par ce dispositif ;
- le contrat pédagogique est instauré pour les étudiants ayant validé entre 42 et 48 ECTS. Ils restent inscrits dans l'année non validée mais sont autorisés à anticiper certaines matières de l'année suivante, permettant d'envisager une licence en quatre ans plutôt qu'un redoublement sec.

Ces MCCC sont le fruit d'un travail collectif de l'équipe pédagogique, elles seront revotées l'an prochain, ce qui laissera la possibilité d'apporter des modifications, s'il s'avère qu'elles posent problème.

- **Langues vivantes**

Une discussion s'engage sur la possibilité laissée aux étudiants de changer de langue vivante à l'issue du premier semestre. Cette flexibilité, inspirée des pratiques de la FLSH, est questionnée par une spécialiste des langues.

Mme Maud, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale (IA-IPR) d'Espagnol exprime sa crainte. Selon elle, ce qui est important dans l'apprentissage d'une langue vivante, c'est la fréquence. Aussi, le fait de pouvoir changer de langue au bout de 6 mois risque de mettre l'étudiant en difficulté. Il est répondu que cette mesure est le fruit d'un consensus de l'équipe pédagogique et qu'elle sera évaluée après la première année. Si l'expérience n'est pas concluante, la mesure pourra être revue.

- **Stages et valorisation des expériences extra-universitaires**

M. Allée informe les conseillers que, dans le cadre d'ERASMUS, les étudiants de LPE2, ou les étudiants de LPE3 qui ne souhaitent pas passer le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), pourront effectuer un stage à l'étranger durant un semestre.

La valorisation des expériences extra-universitaires est également abordée. Elle se traduirait par l'attribution d'un bonus aux étudiants.

2. Master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) mention professorat du premier degré

- **Capacités d'accueil et année de transition**

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, fait un point sur le nombre de candidatures déposées sur la plateforme *Mon Master* pour entrer en 1^{ère} année de master M2E mention professorat des écoles. À ce jour la capacité d'accueil de 15 places sur chaque site (Guéret, Limoges et Tulle) n'est pas atteinte.

Il ajoute que l'année 2026-2027 sera une année de transition complexe, avec la coexistence de la dernière cohorte de M2 de l'ancien master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et des premières promotions du nouveau M2 M2E. M. Rouvellac précise que des mutualisations de cours seront possibles.

Mme Gaumet, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle que la structure de la maquette est commune aux trois sites de formation et indique qu'elle a fait l'objet de quelques ajustements depuis sa dernière présentation.

Elle ajoute qu'en ce qui concerne la répartition des moyens, celle-ci diffère selon les sites. Il a été nécessaire de prévoir une répartition des heures d'enseignement entre les personnels de l'Université et ceux de l'Éducation nationale, ainsi qu'une répartition interne à la part Éducation nationale en premier degré et second degré, ce qui a posé question en termes de compétences.

La réflexion porte désormais sur la construction des contenus, des MCCC, la définition des évaluations et la conception des emplois du temps. Une journée banalisée est d'ailleurs prévue à ces fins le 24 juin 2026.

- **Point sur certains enseignements :**

- *L'enseignement des langues vivantes à distance*

Un point de tension majeur émerge concernant la proposition d'enseigner l'allemand et l'espagnol en visioconférence pour les étudiants des sites de Guéret et de Tulle, avec un enseignant en présentiel à Limoges. Cette modalité comodale (présentiel et distanciel synchrone) suscite de vives inquiétudes.

Les arguments contre cette modalité sont nombreux : rupture d'égalité entre les étudiants, inefficacité pédagogique pour la didactique des langues, complexité de gestion pour le formateur. Mme Maud justifie cette proposition par des contraintes de ressources humaines importantes, tout en reconnaissant que ce n'est pas une solution idéale. Il est suggéré d'expérimenter et de réévaluer, voire de trouver des solutions alternatives comme une rotation des sites en distanciel.

- *La recherche*

Concernant le module recherche, Mme Gaumet fait part de son souhait de rester sur le même nombre de projets de recherche qu'en master MEEF, en conservant une jauge de 8 étudiants dans les séminaires de recherche. Mme Legros confirme que cette formule fonctionne bien et permet aux étudiants de s'investir pleinement dans la recherche.

À l'issue de cette présentation, M. Rouvellac tient à rappeler que la mise en œuvre de la réforme repose entièrement sur l'Inspé. Il demande de la souplesse de la part des différents partenaires pour assurer une rentrée fonctionnelle.

M. Obert soumet au vote les 3 maquettes du master M2E mention professorat des écoles en tenant compte des informations proposées lors de ce conseil. Ces maquettes sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

3. Master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (CPE)

- **Structure générale et parcours « Préparation au Concours et Professionnalisation (PCP) »**

M. Rémondière, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente les maquettes du master M2E mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (CPE). Elles sont articulées autour de quatre Unités d'Enseignement (UE) :

- « Culture métier commune », UE commune aux 9 parcours de la mention professorat du second degré et à la mention CPE ;
- « Culture disciplinaire » ;
- « Stage » ;
- « Recherche et Intelligence Artificielle (IA) ».

L'an prochain, comme pour la mention professorat des écoles, le M2 MEEF continuera de fonctionner en parallèle du nouveau master M2E. Un certain nombre d'heures du master MEEF seront mutualisées avec le M2E.

M. Rémondière informe aussi les conseillers de la création d'un parcours « Préparation au Concours et Professionnalisation (PCP) » pour les étudiants de M1 et de M2 n'ayant pas réussi le concours. Ce parcours est conçu pour être fortement mutualisé avec le parcours des lauréats afin de rester à coût constant, tout en garantissant une passerelle vers le statut de lauréat en cas de réussite au concours l'année suivante.

- **Répartition des services et recrutement des formateurs**

Pour la mention professorat du second degré, la répartition des heures de la maquette vise une parité de 50/50 entre intervenants universitaires et intervenants de l'Éducation nationale sur l'ensemble de la mention.

Pour la mention conseiller principal d'éducation, la répartition des intervenants est actuellement de 45% pour l'université et 55% pour l'Éducation Nationale, ce qui respecte la cible initiale. Un chantier est à prévoir pour rétablir un équilibre plus proche de 50/50, notamment en anticipant un départ à la retraite.

Le processus de recrutement est actuellement en cours. M. Rémondière précise que les intervenants de l'Éducation nationale auront tous un statut hybride (temps partagé et mis à disposition) à la rentrée 2026, ce qui leur ouvrira la possibilité de percevoir des heures de référentiel à travers leur statut de temps partagé et des frais de déplacement à travers leur statut de mis à disposition.

- **Organisation des stages et de la recherche**

M. Rémondière détaille l'organisation des stages :

- les étudiants de M1 M2E parcours lauréats effectueront 12 semaines de stage massé/filé ou uniquement massé selon les parcours ;

- les étudiants du M1 M2E parcours PCP réaliseront un stage d'observation de 4 semaines.

Une discussion a lieu sur la possibilité de faire co-tutorer un étudiant lauréat et un étudiant PCP par le même tuteur de terrain pour optimiser les ressources et enrichir l'expérience.

- les étudiants du M2 M2E seront, quant à eux, en stage en responsabilité à mi-temps.

Concernant la recherche, le mémoire sera désormais réparti sur les 4 semestres du master, et l'évaluation mettra un accent plus fort sur la soutenance orale (60 % de la note finale) pour contrer les risques liés à l'usage non déclaré de l'Intelligence Artificielle (IA).

Mme Legros demande à participer au travail sur la recherche pour harmoniser les travaux avec le premier degré, ce qui est accepté et souhaité.

M. Obert propose de passer au vote des maquettes.

Il soumet tout d'abord au vote des conseillers les maquettes du master M2E mention professorat du second degré. Celles-ci sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16 (*)	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ d'une conseiller

M. Obert propose ensuite aux membres du conseil de voter la maquette du master M2E mention conseiller principal d'éducation. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

4. Module Initiation aux métiers de l'Enseignement, et de l'Éducation, dans le système Éducatif Français « i MEEF »

Des ajustements sont proposés pour le module « i MEEF », qui prépare les étudiants de licence aux concours. L'idée est de recentrer ce module sur les aspects transversaux (enjeux de l'école, préparation à l'oral d'entretien, EPS pour le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)) et de déléguer la préparation disciplinaire à des modules complémentaires qui seraient créés au sein des licences.

Cette nouvelle architecture vise à mieux articuler la préparation au sein de l'Université, mais elle est conditionnée au financement et à la mise en place effective de ces modules.

M. Obert soumet au vote des conseillers les maquettes iMEEF révisées pour l'année universitaire 2026-2027. Elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	14 (*)	Pour	14	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ deux conseillères

IV. Règlement des études de l'Inspé de l'académie de Limoges 2026-2027

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente l'état d'avancement du travail de refonte du règlement des études de la composante pour l'année 2026-2027.

Ce travail vise à intégrer les nouvelles formations (LPE, M2E) et à s'harmoniser avec le règlement

général de l'Université de Limoges. Plusieurs points sont encore en discussion, comme par exemple, l'alignement de la note seuil de compensation sur celle de la LPE (08/20).

Le document n'est pas soumis au vote lors de cette séance. Il sera finalisé après consultation des responsables de formation et présenté pour validation lors d'un prochain conseil.

V. Questions diverses

M. Weil, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, fait part du questionnement de certains collègues en temps partagé intervenant au sein de la composante, sur le mode de calcul de leur décharge horaire. Le nouveau mode de calcul, basé sur un coefficient multiplicatif de 1,5, semble moins favorable pour certains que l'ancien système.

Il est répondu que ce calcul a été défini en accord avec M. Boyer, doyen des IA-IPR, qu'il était précisé sur les fiches de poste, et que les personnes concernées doivent se référer à leur corps d'inspection pour toute réclamation, l'Université appliquant les règles convenues avec l'Éducation nationale.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et clôt la séance à 17h20.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr